

## **Annexe**

Évaluation des répercussions des nouvelles activités de la *Loi 41* sur le processus de soins au CHU Sainte-Justine. *Pharmactuel* 2018;51:272-278.

Implantation et évaluation de la *Loi 41* au département d'OBGYN du CHUSJ. Sondage d'opinion sur les nouvelles activités des pharmaciens.

1.	Vous êtes :					
		Infirmière				
		Médecin				
		Résident				
2.	Dans quel département travaillez-vous ?					
		GARE				
		Mère-enfant (pouponnière)				
		Unité des naissances (post-partum)				
3.	Dep	ouis combien de temps pratiquez-vous ?				
		Moins de 5 ans				
		5 à 10 ans				
		10 à 15 ans				
		15 à 20 ans				
		Plus de 20 ans				
4.	Parmi les nouvelles activités des pharmaciens, lesquelles connaissez-vous ? (plusieurs réponses possibles)					
		Prescrire pour des conditions mineures (p. ex. nausées et vomissements de grossesse)				
		Prescrire lorsqu'un diagnostic a déjà été effectué (p. ex. hémorroïdes)				
		Prescrire des analyses de laboratoire				
		Prolonger l'ordonnance d'un médecin				
		Ajuster l'ordonnance d'un médecin				
		Substituer un médicament en cas de rupture d'approvisionnement				
		Aucune de ces réponses				
5.	leui	z-vous été en contact avec des ordonnances ou des nouvelles activités effectuées par les pharmaciens depuis implantation au département de gynécologie-obstétrique en décembre 2017 ?				
		Oui				
		Non				

© APES tous droits réservés Pharmactuel 2018;51(4) 1

			Oui	Non	
Amélioren	t l'effic	acité et la sécurité de la pharmacothérapie			
Amélioren	t la col	laboration interprofessionnelle			
Amélioren	t la pro	ductivité et permettent d'économiser du temps			
Permetter	it une r	meilleure continuité des soins hospitaliers et ambulatoires			
Amélioren	t la pris	se en charge globale du patient			
7.	7. Des professionnels d'autres milieux qui sont touchés par les activités de la <i>Loi 41</i> ont émis c Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?				
	Ell	es entrainent des difficultés de communication interprofessionnelle dans le sui	ivi des patients.		
		Oui			
		Non			
		Je ne peux pas me prononcer.			
	Elles nuisent à la prise en charge des patients par les médecins ou d'autres professionnels.				
		Oui			
		Non			
		Je ne peux pas me prononcer.			
	Elles nuisent à l'apprentissage des <b>résidents</b> (diminuent le nombre d'interventions qu'ils peuvent eff				
		Oui	no quino pouvent er	1000001).	
		Non			
		Je ne peux pas me prononcer.			
8.	Ête	l'exécution des pre	escriptions ?		
		Oui			
		Non			
9.	Vo	narmaciens et la ma	anière dont i		
		Oui			
		Non			

2 Pharmactuel 2018;51(4) © APES tous droits réservés